

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

VILLE DE CANNES

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la procédure d'attribution d'une

CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE

**PUBLIC MARITIME CONCERNANT LES
OUVRAGES**

D'ACCOSTAGE DE L'ILE SAINTE MARGUERITE

AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CANNES

RAPPORT D'ENQUETE

DU

COMMISSAIRE ENQUETEUR



Sommaire

Le présent rapport d'enquête comporte deux parties :

Première partie **Rapport d'enquête du Commissaire enquêteur**

Chapitre 1	Généralités	3
1.1	Objet de l'enquête	3
1.2	Présentation de l'ensemble du dossier d'enquête	3
1.3	Cadre juridique	3
1.4	Nature et caractéristiques du projet	4
1.5	Composition du dossier	4
A	Nomination du Commissaire enquêteur par le Tribunal administratif	5
B	Dossier présenté au public :	5
	1 - Dossier principal	5
	2 - Pièces administratives	6
C	Pièces intervenues en cours d'enquête	6
D	Publicité et information du public relatifs à l'enquête	6
Chapitre 2	Organisation et déroulement de l'enquête publique	7
2.1	Désignation du Commissaire enquêteur	7
2.2	Modalités de l'enquête	7
2.3	Incidents relevés au cours de l'enquête	8
2.4	Climat de l'enquête	8
2.5	Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres	8
2.6	Relation comptable des observations du public	8
Chapitre 3	Analyse des observations	8
3.1	Notification du Procès verbal des observations d'enquête	8
3.2	Notification du Mémoire en réponse	8
3.3	Analyse proprement dite des observations du public	9
3.3.1	- L'avis sur le dossier	9
3.3.2	- La qualité du projet	9
3.3.3	- Attribution de concession à la Ville de Cannes	9
3.3.4	- Amélioration de la qualité des ouvrages	10
3.3.5	- La beauté de l'île sainte marguerite	10
3.4	Analyse des observations de la Ville de Cannes	10
3.5	Analyse proprement dite des observations du commissaire enquêteur	10
Chapitre 4	Conclusions	11

A cette première partie s'ajoute

Liste des pièces jointes au rapport du commissaire enquêteur, 1 page de sommaire et 18 pièces.

Deuxième partie **Conclusions motivées du Commissaire enquêteur**

Constituée du document séparé de 5 pages:

Conclusions motivées de l'enquête relative à la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes

RAPPORT D'ENQUETE

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Chapitre 1 Généralités

1.1 Objet de l'enquête

L'enquête publique, objet des présentes, concerne " la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes ".

En d'autres termes, la concession d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime (D.P.M.) des ouvrages d'accostage sur l'île Sainte Marguerite est arrivée à échéance le 31 décembre 2018 et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement pour une période de 30 ans.

L'autorisation d'utiliser le domaine maritime à ces fins d'accostage devra faire l'objet d'une convention de concession entre l'Etat représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et la Commune de Cannes. Le projet de convention figure au dossier d'Enquête.

C'est l'objet de la présente Enquête publique.

1.2 Présentation de l'ensemble du dossier d'enquête

La réalisation de tels équipements est soumise aux règles de l'environnement, de la propriété des personnes publiques, d'urbanisme.

La procédure présente une phase d'information du public par enquête avec nomination d'un Commissaire Enquêteur.

A l'issue de l'enquête le Commissaire Enquêteur doit formuler son avis personnel sur la globalité du projet soumis à l'enquête.

A cette fin, le Commissaire Enquêteur prend connaissance du dossier établi par les services de la Mairie, des commentaires émis par les personnes concernées, visite les lieux, écoute le public lors de l'enquête, étudie et analyse les dires, émet son avis personnel justifié.

1.3 Cadre juridique

Comme le spécifie en particulier l'arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à l'attribution de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes, la présente enquête est soumise aux

- Code de l'environnement, pour la procédure,
- Code général de la propriété des personnes publiques,
- Code de l'urbanisme.

Auxquels s'ajoutent les textes et règlements en vigueur.

Et s'appuie sur

- La Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Cannes du 16 Décembre 2019,
- L'avis du Commandant de la zone maritime de la Méditerranée du 19 Janvier 2021,

- L'avis du Préfet de Région Provence alpes côte d'Azur du 5 Janvier 2021,
- L'avis de la commission nautique locale du 5 Octobre 2020,
- L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- L'avis de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes-Côte d'Azur du 22 Février 2021,
- L'avis du Gestionnaire du site Natura 2000 " Baie et Cap d'Antibes-Iles de Lérins " du 24 Mars 2021,
- L'avis de la Direction Générale des Finances Publiques des Alpes Maritimes du 2 février 2021,

1.4 Nature et caractéristiques du projet

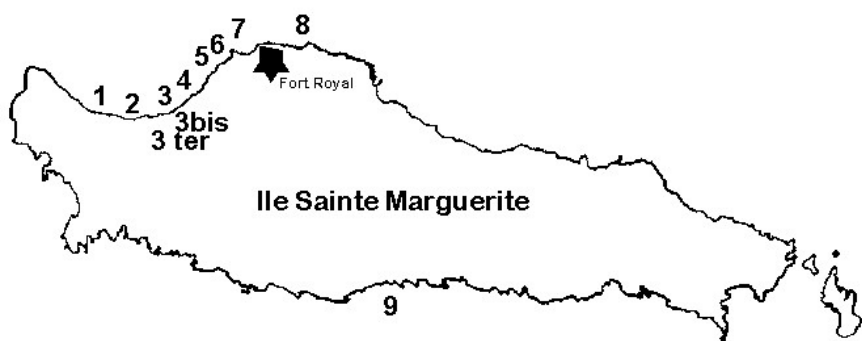
La concession concerne neuf ouvrages d'accostage, tels qu'ils sont présentés dans le dossier, certains nécessitent des travaux :

Pas de travaux sur appontements

- La base Florence ARTHAUD, ouvrage n° 1, anciennement pavillon de la chasse, remise en état en 2008,
- La Commune, ouvrage n° 4, remis en état en 2010,
- Les Lentisques, ouvrage n° 5, démoli en 2009 au profit d'un ponton flottant saisonnier
- La Guérite, ouvrage n° 8.

Travaux sur appontements

- Le Service des Iles, ouvrage n° 2, suite à des aménagements provisoires en 2020, démolition et reconstruction en intersaison 2021-2022,
- Sainte Anne, ouvrage n°3, démolition et reconstruction en intersaison 2022-2023,
- Le Débarcadère, ouvrage n°3 bis, démolition et reconstruction en intersaison 2022-2023,
- Le Quai d'accueil, ouvrage n°3 ter, démolition et reconstruction en intersaison 2021-2022,
- La Douane, ouvrage n°6, démolition de l'atterrissage en 2022,
- Le Chantier Naval, ouvrage n° 7, partiellement effondré et interdit d'accès, démolition complète en 2022 et reconstruction éventuelle en conservant l'emprise antérieure,
- Le Grand Jardin, ouvrage n° 9, démolition complète prévue en 2022.
-



Localisation schématique des ouvrages d'accostage

La pièce numéro 5 du dossier précise le schéma ci dessus sur la vue aérienne de l'île.

Le dossier décrit ces travaux et en précise les coûts.

(Signature manuscrite)

1.5 Composition du dossier

Le dossier d'enquête comporte :

A Nomination du Commissaire enquêteur par le Tribunal administratif

Demande par la Préfecture des Alpes Maritimes au Tribunal Administratif de désigner un Commissaire enquêteur

Pièce jointe A1

Décision du 22 Juin 2021 n° E21000024 /06, Désignation du Commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice

Pièce jointe A2

Déclaration sur l'honneur du Commissaire en enquêteur en date du 28 Juin 2021

Pièce jointe A3

B Dossier présenté au public :

1 – Dossier principal constitué de :

- 1 - Courrier de la Ville de Cannes du 18 Juin 2021 de demande de concession,
- 2 - Note de présentation des ouvrages,
- 3 - Programme prévisionnel des travaux,
- 4 - Dossier technique selon le Code Général de la Propriété des personnes Publiques,
- 5 - Plan de situation des ouvrages,
- 6 - Plan de masse,
- 7 - Surfaces des ouvrages,
- 8 - Résumé non technique selon le Code Général de la Propriété des personnes Publiques,
- 9 - Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Cannes du 16 décembre 2019,
- 10 - Descriptif technique – Zone de débarquement sur l'île Sainte Marguerite - Ponton flottant provisoire saison 2021,
- 11 – Convention non signée des parties,
- 12 – Plan de situation, planche 1,
- 13 – Plan de situation, planche 2,
- 14 - Ponton n°1 dit base Florence Arthaud, plan,
- 15 - Ponton n°2 et 3 du service des Iles et Sainte Anne, superficies actuelles et ponton provisoire, plan,
- 16 - Ponton n°2 et 3, état futur,
- 17 - Ponton n°4 dit de la Commune, plan,
- 18 - Ponton n°5 dit des Lentisques, plan,
- 19 - Ponton n°6 dit de la Douane, plan,
- 20 - Ponton n°7 dit du Chantier Naval, superficie actuelle, plan,
- 21 - Ponton n°7, état futur, plan,
- 22 - Ponton n°8 dit de la Guérite, plan,
- 23 - Ponton n°9 dit du Grand Jardin, plan,
- 24 - Rapport de présentation,
- 25 - Avis de la Marine Nationale, CECMED " Opérations ", du 19 Janvier 2021,
- 26 - Avis de la Préfecture maritime de la Méditerranée du 5 Janvier 2021,
- 27 – Procès Verbal de la Commission Nautique Locale du 5 octobre 2020
- 28 - Avis de l'Architecte des Bâtiments de France du 8 Février 2021,
- 29 - Avis de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes-Côte d'Azur du 22 Février 2021,
- 30 - Avis du Gestionnaire du site Natura 2000 " Baie et Cap d'Antibes-Iles de Lérins " du 24 Mars 2021,
- 31 - Avis de la Direction Générale des Finances Publiques des Alpes Maritimes du 2 Février 2021,

- 32 - Arrêté portant décision d'examen au cas par cas de l'unité évaluation environnementale du 27 juin 2018,
- 33 - Arrêté d'autorisation temporaire pour travaux de mise en sécurité et réaménagement de la zone de débarquement du 13 décembre 2019.

Le détail de ce dossier, disponible en version papier ou dématérialisé, ne sera pas reproduit ici, il convient de s'y reporter.

Ce dossier est complété par :

2 - Pièces administratives

2.1 Arrêté Préfectoral n° 2021 - 823 portant ouverture d'une enquête publique relative à l'attribution de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes,

Pièce jointe B1

C Pièces intervenues en cours d'enquête

Ces pièces ont été mises à la disposition et connaissance du public en cours d'enquête :

- Le Registre d'enquête et les observations qu'il contenait.

Pièce jointe C1

Observations auxquelles était ajouté dès réception :

- Le courrier reçu en Mairie de Cannes.

Pièce jointe C2

Ces éléments sont joints au présent rapport et font l'objet de l'article 2.6 Relation comptable des observations ci après.

D Publicité et information du public relatifs à l'enquête

1 - Certificat d'affichage en Mairie de Cannes de début et de fin

Pièce jointe D1

2 – Affiche jaune, Avis d'enquête

Pièce jointe D2

3 - Parutions dans la presse

- Parution Nice Matin du 26 Août 2021
- Parution Petites affiches du 18 Août 2021
- Parution Nice Matin du 16 Septembre 2021
- Parution Petites Affiches du 16 Septembre 2021

Pièce jointe D3

Pièce jointe D4

Pièce jointe D5

Pièce jointe D6

4 - Parutions dématérialisées

- La ville de Cannes a informé le public de son projet d'attribution de concession sur son site Internet. Ce site présentait le projet et comportait toutes les pièces du dossier en téléchargement.
- La préfecture des Alpes Maritimes a également mis en ligne le projet sur son site avec toutes les pièces du dossier en téléchargement.

• Pièce jointe D7

• Pièce jointe D8

Toutes les pièces jointes sont produites à la fin du présent document.

Chapitre 2 Organisation et déroulement de l'enquête publique

2.1 Désignation du Commissaire enquêteur

Par sa décision du 22 Juin 2021 n° E2100002 /06, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur Willy FIARD en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête objet des présentes.

Pièce jointe A2

Le 28 Juin 2021 Monsieur Willy FIARD a déclaré sur l'honneur de ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou à quelque titre que ce soit.

Pièce jointe A3

2.2 Modalités de l'enquête

Réunions préparatoires

En Préfecture

Le 30 Juillet 2021 une réunion s'est tenue au cours de laquelle étaient présents des représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la mer, dossier présenté et commenté.

La réunion a permis de déterminer les modalités administratives de l'enquête, de mise à disposition au public du dossier de demande sur les sites Internet de la Mairie et de la Préfecture et arrêter les différentes dates de l'Enquête publique et les permanences du Commissaire enquêteur.

Les différentes dates ont permis de finaliser l'affichage :

- Début d'enquête le 13 Septembre 2021,
- Fin d'enquête le 12 Octobre 2021,

L'accueil est prévu aux heures d'ouverture au public dans la Capitainerie du Port Pierre Canto boulevard de la croisette, 06400 Cannes du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00

Permanences avec présence du Commissaire enquêteur dans la Capitainerie, adresse ci dessus :

- Le Lundi 13 Septembre 2021 de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00,
- Le Mercredi 29 Septembre 2021 de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00,
- Le Mardi 12 Octobre 2021 de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00.

A Cannes

Le Commissaire enquêteur a visité avec les représentants de la Mairie le vendredi 27 Août 2021 les sites d'accostage objet de la demande de concession.

Constats du Commissaire enquêteur

- Les 13 et 29 Septembre et 12 Octobre 2021, l'arrêté au format affiche de couleur jaune constituant l'Avis d'enquête publique est présent contre la vitre à chaque entrée de la Capitainerie.
- Présence de l'ordinateur mis à la disposition du Public lors des permanences.
- Mise en ligne du dossier d'enquête publique sur les sites Internet de la Ville de Cannes et de la Préfecture des Alpes Maritimes, vérifications aléatoires (pièces jointes D7 et D8).



2.3 Incidents relevés au cours de l'enquête

Aucun incident n'est venu troubler le bon déroulement de l'enquête.

2.4 Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un climat extrêmement serein ce d'autant plus que très peu de personnes se sont mobilisées.

2.5 Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres

L'enquête s'est terminée par la clôture du registre le 12 Octobre 2021 à 17h 00 avec visa du Commissaire enquêteur porté sur le registre tenu dans la capitainerie.

Le Commissaire enquêteur à la fin de la dernière permanence a pris possession de l'ensemble du dossier d'enquête publique et du registre complété du courrier reçu en Mairie.

A noter que le Commissaire enquêteur, a quitté effectivement la capitainerie peu après la fin de la permanence pour constater qu'aucune personne ne s'est présentée.

2.6 Relation comptable des observations du public

L'enquête a peu mobilisé le public et seules trois visites ont eu lieu lors des permanences.

- La consultation du dossier a donné lieu à :
 - Douze (12) personnes ont porté des mentions écrites. sur le registre, *Pièce jointe n° C1*
- La consultation du dossier a donné lieu à un seul document reçu en Mairie par courrier, *Pièce jointe n° C2*
- La consultation du dossier mis en ligne sur le site Internet de la ville de Cannes et de la Préfecture des Alpes Maritimes n'a donné lieu à aucun commentaire, justificatifs joints, *Pièce jointe n° C3*
- La consultation du dossier n'a donné lieu à aucune observation orale pendant les permanences.

Chapitre 3 Analyse des observations

Dans les délais impartis, le Commissaire enquêteur a établi le rapport de synthèse des observations formulées par le public. Ce document et ses pièces jointes se trouvent à la fin du présent rapport.

Pièce jointe C4

3.1 Notification du Procès verbal des observations d'enquête

Le Procès verbal des observations d'enquête, établi par le Commissaire enquêteur a été remis moins d'une semaine après clôture du registre, les 15 et 18 Octobre 2021 par courriel respectivement aux personnes en charge du dossier respectivement en Préfecture et Mairie de Cannes.

L'accusé de réception a été transmis par courriel.

Pièces jointes C5

3.2 Notification du Mémoire en réponse

L'ensemble du dossier étant suffisant pour instruire les observations du public, le Commissaire enquêteur n'a formulé aucune question avec le rapport de synthèse.

La Mairie le 21 Octobre 2021, avant le délai imparti de 15 jours après remise du PV n'a pas formulé de réponse au procès verbal de synthèse en accord avec le commissaire enquêteur, le dossier étant suffisant pour formuler son rapport d'enquête et ses conclusions.

Pièces jointes C6

3.3 Analyse des observations du public

Les observations du public sont analysées dans le Procès verbal des observations d'enquête et voici les thèmes à développer :

Après classement, les thèmes sont les suivants :

- L'avis sur le dossier, essentiellement favorable
- La qualité du dossier
- L'intérêt à concéder à la ville de Cannes l'utilisation du Domaine maritime
- L'entretien des ouvrages d'accostage
- La beauté de l'île

En voici l'analyse et les commentaires à la lumière du dossier, de documentation et des règlements en vigueur.

3.3.1 L'avis sur le dossier

L'on constate que neuf avis sont favorables ou très favorables au projet, deux personnes ne sont que signataires du registre et aucun avis défavorable n'apparaît.

Le public a très majoritairement formulé un avis favorable ou très favorable au projet.

- 3.3.2 La qualité du projet

Le public a souvent qualifié le projet de « bon » sans en préciser le pourquoi. Cette qualification ne peut être considérée que de façon très globale pour ne concerner que la remise en état des ouvrages d'accostage avec un souci de qualité architecturale.

Le public a très majoritairement qualifié le projet de « bon »

- 3.3.3 Attribution de concession à la Ville de Cannes

La concession objet de l'Arrêté préfectoral du 22 Février 1990 d'utilisation du domaine public maritime pour les ouvrages d'accostage sur l'île Sainte Marguerite, aménagement, entretien et exploitation, est arrivée à échéance le 31 Décembre 2018.

Un Arrêté de mise en sécurité et réaménagement de la zone de débarquement sur l'île Sainte Marguerite du 13 Décembre 2019 permet la réalisation de tels travaux. Cet arrêté concerne la réalisation de travaux sur les ouvrages mais pas explicitement leur exploitation.

Cet arrêté, rappelle l'ensemble des accords favorables obtenus sur le dossier de renouvellement de la concession déposé le 25 Juillet 2019 par la Mairie de Cannes. Le dossier d'enquête comporte par ailleurs l'ensemble des accords formulés par les différentes personnes publiques associées dont liste en 1 5 B ci avant.

L'enquête publique objet des présentes constitue l'aboutissement des démarches nécessaires à l'obtention de la concession.

La procédure d'attribution de la concession est conforme et aboutie.

L'exploitation actuelle des ouvrages d'accostage sur l'île Sainte Marguerite semble ne pas être formellement régularisée administrativement.

- 3.3.4 Amélioration de la qualité des ouvrages

Lors de la visite des lieux, le Commissaire enquêteur a constaté de fortes dégradations des ouvrages d'accostage en particulier celui réservé aux navettes de liaison Cannes - Ile de Lérins, ouvrages numéros 2 et 3. Des travaux de mise en sécurité ont même été réalisés dont un quai flottant ce qui est d'ailleurs mentionné au dossier.

S'agissant de sécurité des personnes, il convient de souligner l'importance et l'urgence pour la réalisation de travaux de confortement définitifs.

La sécurité des personnes nécessite la réalisation de travaux de mise en sécurité des ouvrages d'accostage à l'île Sainte Marguerite.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est actuellement difficile et les travaux de mise en sécurité tels que prévus au dossier visent à l'améliorer.

Les travaux de mise en sécurité du public vise à améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite

- 3.3.5 La beauté de l'île sainte marguerite

Les Iles de Lérins, sont un joyau de la Ville de Cannes comme le rappelle le résumé non technique du dossier.

A l'arrivée des bateaux assurant la liaison depuis Cannes, ce joyau est entaché par le mauvais état des ouvrages d'accostage, de la voirie et des abords situés à proximité.

L'arrivée sur l'île n'est pas à l'image de la beauté des lieux.

3.4 Analyse des observations de la Mairie de Cannes

Sans objet, la Mairie de Cannes en accord avec la Commissaire enquêteur n'a formulé aucune remarque au Procès verbal de synthèse.

3.5 Analyse proprement dite des observations du commissaire enquêteur

Quant à l'analyse du commissaire enquêteur

La première lecture du dossier de projet, la visite du site a amené le commissaire enquêteur à aborder l'enquête selon plusieurs aspects

- L'utilisation des ouvrages eu égard à la sécurité des personnes et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, point commenté ci avant.
- L'aspect administratif relatif aux ouvrages d'accostage tant pour leur exploitation que pour les travaux d'entretien à réaliser, point commenté ci avant.
- Le dossier comporte de nombreuses prescriptions visant à sauvegarder l'environnement marin, des mesures d'accompagnement, de réduction, d'évitement et de mesures contre toute pollution.

Quant aux dates mentionnées dans le dossier

La convention objet de l'enquête, entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021, n'est pas en continuité avec la précédente échue le 31 Décembre 2018.

Chapitre 4 Conclusions

- Au vu de l'étude du dossier et des réponses formulées,
- Après avoir pris connaissance des observations du public, écrites et orales, retranscrites sur le registre,
- Après avoir pris connaissance de la réponse du Maître d'Ouvrage au procès verbal des observations du Commissaire enquêteur,
- Après avoir analysé l'ensemble du dossier et ses observations,

Le Commissaire enquêteur fonde ses conclusions dans un document séparé

Deuxième partie

Conclusions motivées du Commissaire enquêteur

Au titre de cette enquête publique relative à la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes.

Fait à Nice, le 21 Octobre 2021

Willy FIARD
Commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'W. Fiard', is enclosed in a thin blue rectangular border. The signature is stylized and somewhat abstract.

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

VILLE DE CANNES

ENQUETE PUBLIQUE

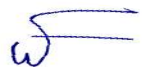
Relative à la procédure d'attribution d'une

CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME CONCERNANT LES OUVRAGES

D'ACCOSTAGE DE L'ILE SAINTE MARGUERITE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CANNES

RAPPORT D'ENQUETE

CONCLUSIONS MOTIVEES



RAPPORT D'ENQUETE

DEUXIEME PARTIE

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Vu l'environnement administratif:

- La Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Cannes du 16 Décembre 2019, autorisant Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat l'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes pour une durée de 30 ans,
- La lettre du 15 Juin 2021 du Préfet des Alpes Maritimes de demande de désignation d'un Commissaire Enquêteur,
- La Décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice en date du 22 Juin 2021 n° E21000024 /06, de désigner Monsieur Willy FIARD en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête mentionnée ci dessus,
- L'Arrêté préfectoral du 11 Août 2021 numéro 2021- 823 portant ouverture d'une enquête publique relative à l'attribution de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes,
- L'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique et ses pièces annexes,
- L'avis formulé par les services administratifs compétents,
- L'ensemble des documents de publicité et d'affichage de l'enquête publique en Mairie de Cannes, sur la presse et les sites Internet de la Préfecture des Alpes Maritimes et de la Ville de Cannes,
- Le registre d'enquête publique mis à disposition du public en Mairie de Cannes, capitainerie du Port Canto,
- Les observations transmises par le public par courrier et par messagerie Internet sur le site de la Préfecture des Alpes Maritimes,
- Les avis formulés par La Mairie de Cannes et les Personnes Publiques Associées reçus dans les délais impartis,
- Les réponses par la Mairie de Cannes et la Préfecture des Alpes Maritimes aux questions en cours d'enquête et au Procès verbal de synthèse du Commissaire enquêteur reçu avant la date limite du 12 Octobre 2021,



Vu l'environnement juridique :

- Les différents Codes en vigueur en particulier les :
 - Code de l'environnement
 - Code général de la propriété des personnes publiques
 - Code de l'urbanisme

Pour ne citer qu'eux.

Rappel du projet

L'enquête publique, objet des présentes, concerne " la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes ".

En d'autres termes, la concession d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime (D.P.M.) des ouvrages d'accostage sur l'île Sainte Marguerite est arrivée à échéance le 31 décembre 2018 et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement pour une période de 30 ans.

L'autorisation d'utiliser le domaine maritime à ces fins d'accostage devra faire l'objet d'une convention de concession entre l'Etat représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes Maritimes et la Commune de Cannes représentée par son Maire. Le projet de convention de concession figure au dossier d'Enquête.

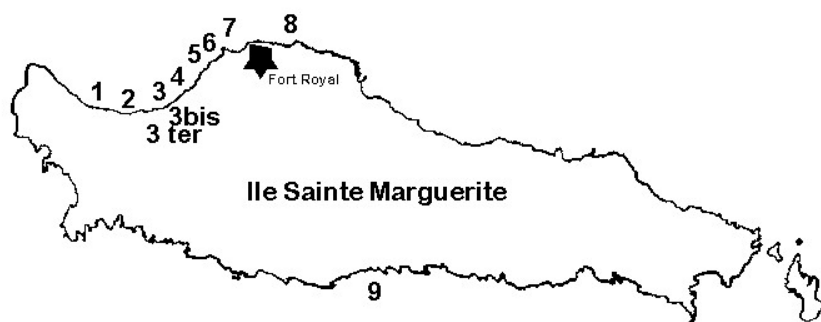
La concession concerne neuf ouvrages d'accostage, tels qu'ils sont présentés dans le dossier, certains nécessitent des travaux :

Pas de travaux sur appontements

- La base Florence ARTHAUD, ouvrage n° 1, anciennement pavillon de la chasse, remise en état en 2008,
- La Commune, ouvrage n° 4, remis en état en 2010,
- Les Lentisques, ouvrage n° 5, démoli en 2009 au profit d'un ponton flottant saisonnier
- La Guérite, ouvrage n° 8.

Travaux sur appontements

- Le Service des Iles, ouvrage n° 2, suite à des aménagements provisoires en 2020, démolition et reconstruction en intersaison 2021-2022,
- Sainte Anne, ouvrage n°3, démolition et reconstruction en intersaison 2022-2023,
- Le Débarcadère, ouvrage n°3 bis, démolition et reconstruction en intersaison 2022-2023,
- Le Quai d'accueil, ouvrage n°3 ter, démolition et reconstruction en intersaison 2021-2022,
- La Douane, ouvrage n°6, démolition de l'atterrage en 2022,
- Le Chantier Naval, ouvrage n° 7, partiellement effondré et interdit d'accès, démolition complète en 2022 et reconstruction éventuelle en conservant l'emprise antérieure,
- Le Grand Jardin, ouvrage n° 9, démolition complète prévue en 2022.



Localisation schématique des ouvrages d'accostage

Les lois et règlements cités ci dessus, conditionnent cette attribution à la consultation du public par enquête.

L'enquête publique s'est tenue du Lundi 13 Septembre 2021 au Mardi 12 Octobre 2021 et a comporté trois permanences du Commissaire enquêteur les 13 et 29 Septembre et 12 Octobre 2021.

Lors de cette enquête, le public s'est exprimé sur différents points et font l'objet de l'analyse du Commissaire enquêteur consignée dans le rapport d'enquête, comprenant une première partie, l'analyse, et une seconde partie, le présent document, les conclusions.

Voici les conclusions motivées du Commissaire enquêteur.

A l'analyse des éléments de l'ensemble du dossier et en considérant que :

Le cadre juridique et réglementaire est respecté.

Le public a été convenablement informé de l'Enquête Publique, de sa durée et des permanences du Commissaire Enquêteur tant par les Avis parus dans la presse, Internet que par l'affichage mis en place par la Mairie de Cannes.

Le Public a eu la possibilité de consulter en Mairie, Capitainerie du Port Canto, sur les sites Internet de la Préfecture et de la Mairie le projet d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes ".

Le public s'est vu mettre à disposition un ordinateur pour consulter le dossier dans la capitainerie du Port Canto.

L'enquête Publique s'est déroulée de façon satisfaisante, toutes les personnes désireuses d'y participer pouvaient être reçues, s'exprimer et présenter leurs requêtes et observations.

Le public a pu en prendre connaissance sans difficulté.

Le registre d'enquête, les courriers et les courriels ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'Enquête Publique, toute personne ayant pu y consigner ses demandes et requêtes.

Les courriers et les courriels ont complété le registre d'enquête au fur et à mesure de leur réception pour la bonne information du public.

Le public et les personnes publiques associées se sont exprimés.

Le Commissaire enquêteur

- A pris connaissance de l'ensemble du dossier, de l'avis des personnes publiques associées et de la commune concernée,
- A visité le site accompagné par les représentants des services maritimes de la Ville.
- A écouté le public et a pris connaissance de ses avis et demandes,
- A posé les questions qui lui semblaient utiles et les réponses lui ont été faites,
- A analysé et développé sa réflexion dans le rapport d'enquête,

Les dires du public, analysés dans le rapport d'enquête étayent ainsi les conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- Les Iles de Lérins et Sainte Marguerite en particulier constituent un site touristique préservé exceptionnellement beau reconnu au niveau national et international.
- Le projet propose des ouvrages à construire de grande qualité architecturale en adéquation avec la beauté de l'île.

- Actuellement la zone et les ouvrages d'accostage sur l'île par les bateaux navettes depuis Cannes est très dégradée et présente des dangers pour l'accueil du public ce qui d'ailleurs a nécessité des travaux provisoires de mise en sécurité.
- L'accès aux personnes à mobilité réduite est difficile.
- La concession antérieure permettant l'exploitation des ouvrages d'accostage est périmée alors que l'utilisation et l'entretien des ouvrages doit être pérennisé pour permettre l'accès en toute sécurité du public à ces lieux touristiques de grande valeur.
- Le projet a reçu majoritairement un avis favorable, même très favorable de la part du public qui s'est présenté.
- Le projet a reçu l'avis favorable des Personnes Publiques concernées, en particulier la Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'autorité environnementale et autres instances locales.
- La Direction Générale des Finances Publiques a déterminé le montant de la redevance domaniale de la concession.
- Les travaux seront réalisés pour éviter les impacts sur le milieu marin.
- Le dossier présenté au public est clair et complet.
- La procédure et le déroulement de l'enquête publique respectent les obligations légales.

Conclusions

Enquête publique relative à la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes :

Après avoir étudié et analysé l'ensemble des éléments constituant le dossier, j'émet de toute évidence un

AVIS FAVORABLE.

Fait à Nice, le 21 Octobre 2021

Willy FIARD
Commissaire Enquêteur

